



Licenciement pour inaptitude

Par **meeta**, le **18/05/2016** à **03:41**

Bonjour,
Je suis en procédure de licenciement pour inaptitude suite à la deuxième visite avec le médecin du travail.
La recherche de reclassement expire le 27 mai. Je suis en arrêt maladie jusqu'au 3 juin.
Mon employeur me demande soit une prolongation d'arrêt maladie soit de poser des jours de congés, pour pouvoir me verser mon salaire sur cette période.
1°- Dois je être absolument dans l'un ou l'autre cas pour percevoir mon salaire sur cette période post délai de reclassement qui précède le licenciement ?
2°- L'employeur peut il procéder au licenciement alors que je suis en arrêt maladie ?
Merci de votre réponse,
Meeta

Par **morobar**, le **18/05/2016** à **10:29**

Bjr,
Cette demande est irrégulière et je n'en vois pas trop la raison, le salaire n'est pas dû à un salarié en arrêt.
La maladie non professionnelle n'interrompt pas la procédure de licenciement.